



1000152901

DATE DEPOT : 2010-01-08

NUMERO DE DEPOT : 1529

N° GESTION : 1979B02685

N° SIREN : 315429837

DENOMINATION : AMUNDI IMMOBILIER

ADRESSE : 91/93, BD PASTEUR 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/12/31

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Ec du 31.12.09
CM RJ

G.T.C. de Paris
I N R
- 8 JAN. 2010
N° DE DÉPOT 1529

7952685

Amundi
ASSET MANAGEMENT

06 du 31.12.09

Amundi Immobilier

(ancienne dénomination : CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE)

Société anonyme au capital de 11.008.372 euros
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
315 429 837 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 31 DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre à dix heures, les actionnaires de la société CAAM REAL ESTATE (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à PARIS 75015, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 16 décembre 2009.

La société PRICE WATERHOUSE COOPERS, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Jean Pierre BOUCHART, a été régulièrement convoquée.

Monsieur Jean-Jacques DEDOUIT, Commissaire à la scission, a été régulièrement convoqué.

Monsieur Dominique LEDOUBLE, Commissaire à la scission, a été régulièrement convoqué.

Madame Marie-Claude LEPATEY et Monsieur Dominique MAGIMEL, représentants élus du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement convoqués.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en réunion ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

Monsieur Fathi JERFEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves PERRIER représentant la société CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP (qui sera renommée AMUNDI GROUP ce jour) (« CAAM GROUP »), actionnaire présent possédant le plus grand nombre d'actions et Monsieur Bruno CALMETTES, acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Emmanuelle BIRON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence communiquée par le Président, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, compte tenu des délibérations relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

SIXIEME RESOLUTION

Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais « Amundi Immobilier », et

décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts de la Société :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

« La dénomination sociale est « Amundi Immobilier ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

.....

DOUZIEME RESOLUTION

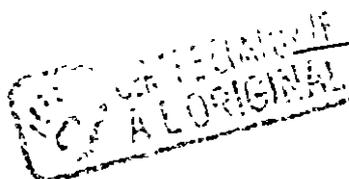
Pouvoirs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités requises en conséquence des décisions prises par l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Le Présent extrait du procès-verbal est certifié conforme en date du 31/12/2009 par le secrétaire de séance conformément à l'article R 225-108 du Code de commerce.




Le secrétaire de séance
Emmanuelle BIRON